



**NIORT, UNE VILLE
ACCESSIBLE
À TOUS**

RAPPORT D'ACCESSIBILITÉ 2015

Photo : Raphaël / Vivre à Niort - Mairie de Niort - Octobre 2015



Mairie de Niort

CS 58755

79027 NIORT Cedex

Tél : 05 49 78 78 25

mairie@mairie-niort.com – www.vivre-a-niort.com

Janvier 2016

Sommaire :

Vivre ensemble dans une ville accessible à tous	1
I. 2015 Année de l'Ad'AP	2
II. 2015, de multiples actions en faveur de l'inclusion	7
III. Une CCA active	13
IV. Perspectives 2016	13



Vivre ensemble dans une ville accessible à tous

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort s'est engagée dans une démarche volontariste en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans notre cité. Parmi les axes de travail, l'accessibilité globale à tous les aspects de la vie quotidienne est une priorité de l'année 2015. L'objectif visé est « l'accès de tous à tout ». Quelles que soient ses capacités, tout individu doit pouvoir utiliser, d'une manière similaire les espaces, les biens et les services ouverts à l'ensemble de la population. Les aménagements doivent profiter à tous. S'ils sont adaptés aux personnes en situation de handicap, ils offrent également des facilités à chacun. En matière de handicap, ce qui est pensé pour 15 % de la population profite à 100 % d'entre nous.

C'est un programme gigantesque. Pour relever ce défi, élus, représentants des associations de personnes en situation de handicap et agents municipaux se concertent régulièrement que ce soit au sein de la commission communale pour l'accessibilité ou lors des pré-visites de chantiers, de travaux sur voirie, bâtiments ou équipements municipaux.

Un budget et un calendrier sur neuf ans ont été programmés. Conformément à la loi du 5 août 2015 relative à la mise en accessibilité des établissements et installations recevant du public et des transports publics, la Ville a élaboré son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

L'accessibilité c'est l'affaire de tous, aux côtés de la Ville, d'autres acteurs locaux ont pu mettre en valeur leurs démarches concrètes lors de la semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap (du 9 au 20 novembre).

Vivre ensemble dans une Ville accessible à tous ne passe pas seulement par une solution d'aménagement des espaces, c'est aussi un changement de mentalité, un changement de regards sur le handicap.

I. 2015 Année de l'Ad'AP

Historique

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoyait dans un délai de dix ans une mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), à tous les usagers et ce, quel que soit leur handicap.

Le chantier de mise aux normes est gigantesque. Tous les lieux recevant du public n'étaient pas en mesure d'accueillir l'ensemble des personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature de celui-ci (moteur, auditif, visuel ou mental) au 1^{er} janvier 2015.

Face au retard pris par les propriétaires et gestionnaires de patrimoine dans la mise en accessibilité, le gouvernement leur a consenti des délais supplémentaires par l'ordonnance du 26 septembre 2014. Propriétaires et exploitants d'ERP non accessibles doivent en contrepartie s'engager formellement à réaliser des travaux en élaborant un plan d'action baptisé « Agenda d'accessibilité programmée », ou Ad'AP.

Contexte niortais

Le conseil municipal du 14 octobre 2013 a adopté à l'unanimité la Charte Ville Handicaps de la Ville de Niort et du Centre communal d'action sociale.

La Ville de Niort s'engage ainsi, à développer une politique volontariste pour rendre la ville accessible dans ses composantes urbaines et sociales et de fait, favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la cité. De nombreuses actions ont été mises en place, caractérisant l'engagement de la Ville en matière de handicap et parfois même au-delà de la réglementation.

Dans le cadre de cette charte, la Ville de Niort s'engage aux côtés de ses partenaires à faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Elaborée à partir d'un diagnostic interne et en lien avec la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, trois axes de travail pour les années à venir ont été déterminés puis déclinés en trente et un objectifs et actions prioritaires :

- pour une ville accessible à tous : accessibilité au cadre bâti, à l'espace public, aux manifestations...

- pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap : emploi, éducation, sport, culture, loisirs, accès aux démarches administratives...
- pour une ville accueillante et coopérante : partenariats avec les acteurs associatifs, économiques, institutionnels pour informer, sensibiliser, changer le regard sur le handicap...

Au travers de la Charte, la politique du handicap s'étend à tous les domaines des politiques publiques : enseignement, emploi, logement, accès aux soins, aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs... .

Tous concernés dans tous les domaines

En complément de la Charte, l'Ad'AP est un outil de planification des mises en accessibilité des établissements recevant du public ; il ne concerne pas uniquement les personnes en situation de handicap moteur, il prend en compte les déficiences visuelles, auditives et cognitives. Cet agenda intègre tous les types de handicaps afin que chacun ait la possibilité d'évoluer dans notre ville et d'accéder à tous les services publics de notre collectivité.

Il faut que tous les établissements municipaux recevant du public et les installations comme les jardins, les cimetières... soient rendus accessibles.

Pour l'élaboration de l'Ad'AP, les techniciens municipaux ont travaillé avec les associations représentant les personnes en situation de handicap. C'est leur expertise, et notamment l'analyse de leurs déplacements, de leur vie quotidienne, qui a déterminé les priorités du calendrier.

Une démarche de concertation

La Ville de Niort a choisi de mener la démarche en associant le plus possible les acteurs du territoire. Ainsi, en lien avec les services de la Communauté d'agglomération du niortais, la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) a été réunie à 3 reprises pour :

- Présenter le calendrier d'élaboration de l'Ad'AP et recueillir les premières attentes des membres de la CCA ;
- Connaître les usages (difficultés, pratiques, facilités) des personnes en situation de handicap dans l'accès aux ERP à Niort ;
- Et enfin, de restituer la prise en compte des attentes dans le document finalisé.

En parallèle, la concertation avec les représentants des commerçants et des acteurs économiques s'est traduite par :

- d'une part, l'intégration de la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres au sein de la CCA

- et d'autre part, une rencontre spécifique avec ces deux chambres consulaires pour développer les dispositifs d'information vers les commerçants et artisans.

Le site Internet de la Ville a également relayé les campagnes d'information de la délégation ministérielle à l'accessibilité vers les propriétaires d'ERP.

Un engagement de mise en accessibilité du patrimoine

La Ville de Niort dispose d'un patrimoine important non encore accessible (195 ERP et 23 IOP) qui permet de bénéficier d'un Ad'AP de 3 périodes, soit de 9 ans en totalité. Elle dispose en effet d'un patrimoine qualifié, selon l'arrêté du 27 avril 2015, de « complexe », car étant composé de plus de 50 établissements recevant du public.

La mise en accessibilité a été engagée depuis plusieurs années et dès le mois de février 2015, la Ville de Niort présentait au Préfet de département les attestations d'accessibilité pour 15 ERP : la Villa Pérochon, l'ancienne usine Erna Boinot (cirque en Scène, théâtre de la Chaloupe), Halle de La Sèvre et Halle des peupliers au parc de Noron, Place de la Brèche, la mairie de quartier de la Tour Chabot, la maison de quartier de Sainte Pezenne, les groupes scolaires Agrippa-D'Aubigné (maternelle), Louis Pasteur (élémentaire), Paul Bert (élémentaire), Jean Zay (élémentaire et maternelle), le crématorium, les locaux du CASC (Comité activités sociales et culturelles, 85 rue de Fontenay) et la salle de sport de la Venise Verte.

Au cours de l'année 2015, les différents services municipaux (Espace publique, Patrimoine et moyens, sports, culture, accueil et formalités citoyennes, éducation...) ont été mobilisés pour réaliser l'énorme travail d'inventaire. Ils ont réalisé un diagnostic très fin et ont apporté beaucoup de soin à l'analyse de l'usage des bâtiments, en lien étroit avec la commission communale pour l'accessibilité. Ensuite, la mission de la Ville de Niort et de ses partenaires institutionnels et associatifs représentant les personnes en situation de handicap a été de hiérarchiser les travaux.

Le 23 septembre, la ville a déposé en préfecture son Ad'AP. Elle s'engage à rendre accessibles, d'ici à 2024, ses 195 établissements recevant du public et ses 23 installations ouvertes au public.

Le 7 décembre, M. Le Préfet des Deux-Sèvres a pris l'arrêté d'approbation de l'Ad'AP de Niort.

Des critères réalistes

Le patrimoine municipal couvre un large champ, lié à la diversité des politiques publiques menées par l'équipe municipale : groupes scolaires, salles de sports, accueils administratifs, salles de spectacles, accueils de loisirs, etc...

Aussi, le choix a été de répartir, pendant la durée totale de l'Ad'AP et de manière équilibrée, les investissements selon les familles d'ERP, dans l'objectif d'offrir pendant la première période de l'Ad'AP un service minimum en matière d'accessibilité dans chacune des politiques publiques.

Quelques critères :

- Répartition équilibrée des groupes scolaires accessibles sur le territoire de la commune, avec mise en accessibilité d'au moins un groupe scolaire par « secteur scolaire de proximité » pendant la période 1 de l'Ad'AP.
- Répartition des groupes scolaires devant disposer d'un ascenseur au sein des 3 périodes de l'Ad'AP afin d'étaler les coûts engendrés.
- Garantie d'accès à l'activité sportive : en période 1 de l'Ad'AP, proposition d'au moins un équipement sportif accessible par activité sportive proposée sur la commune, afin de garantir l'accès pour une personne en situation de handicap à l'activité de son choix.
- La mise en accessibilité en période 1 de l'Ad'AP des ERP pour lesquels de petits travaux d'accessibilité restent à réaliser.
- La prise en compte des enjeux spécifiques liés à chaque bâtiment : fréquentation, image et symbolique des lieux, importance du service rendu.
- Prise en compte de l'état général de l'ERP au-delà de l'accessibilité : positionnement en période 3 d'ERP où d'importants travaux doivent être réalisés en raison de la vétusté générale du site.

L'accessibilité à la voirie menée en parallèle

L'Ad'AP ne comprend pas la voirie, mais la Ville de Niort a décidé de travailler au fur à mesure de la mise en accessibilité des sites sur les cheminements jusqu'à ces bâtiments.

Les techniciens municipaux du bureau des paysages urbains ont réalisé un diagnostic des accès depuis l'espace public vers tous les sites publics présents sur Niort, ceux du patrimoine communal comme ceux relevant d'autres autorités publiques.

À ce jour, la Ville a mis aux normes les accès vers dix-sept écoles. D'autres travaux sont effectués par les agents municipaux, pour l'accès à l'école George-Sand et à l'aérodrome.

Un engagement de 10 409 255 € jusqu'en 2024

Le conseil municipal du 18 décembre 2015 a voté l'autorisation financière de programme et des crédits de paiement pour l'Ad'AP. Le coût total de la mise en accessibilité des ERP et IOP niortais

s'élève à 10 409 255 € TTC. Le calendrier est prévu pour une durée de neuf ans réparti en trois périodes :

- Période 1 : 2016-2018
 - Mise en accessibilité de 63 ERP (Etablissements recevant du public) et de 10 IOP (Installations ouvertes au public).
 - Budget évalué à 1 708 000 €.
 - Sont concernés plusieurs groupes scolaires (Agrippa d'Aubigné, Ernest Pérochon, ...), des maisons de quartier, le Théâtre J. Richard, la patinoire, la salle de sport du Pontreau, le stade Espinassou, la place de la Brèche (IOP), les allées de plusieurs cimetières (IOP)...

- Période 2 : 2019-2021
 - Mise en accessibilité de 47 ERP et de 7 IOP.
 - Budget évalué à 3 365 455 €.
 - Sont concernés de nombreux lieux de culte, la maison des associations, le Patronage laïque, plusieurs groupes scolaires (Edmond Proust, Emile Zola,...), l'Hôtel de Ville, le centre équestre (ERP et IOP), la salle omnisport, le Parc des Brizeaux (IOP)...

- Période 3 : 2022-2024
 - Mise en accessibilité de 85 ERP et de 6 IOP.
 - Budget évalué à 5 335 800 €.
 - Seront mis en accessibilité plusieurs groupes scolaires (George Sand, Jean Macé, La Mirandelle, ...), le centre culturel François Mitterrand, des parkings souterrains, des maisons de quartier, le complexe des Gardous, la Ferme de Chey (IOP), les allées de Chantemerle (IOP)...

Une répartition équitable des travaux de mise en accessibilité

Dans un contexte budgétaire très contraint, 42 nouveaux ERP ou IOP seront mis en accessibilité en 2016. Sont concernés des bâtiments dont les travaux de mise en accessibilité sont considérés comme faciles.

En concertation avec les acteurs de terrain, il a été décidé que dès la première période de l'Ad'AP, un service minimum puisse être offert en matière d'accessibilité dans chaque composante des politiques publiques : enseignement, sport, loisirs et culture. L'importance du service rendu par l'établissement et son image emblématique a été prise en compte.

Pour les groupes scolaires, une répartition équilibrée sur le territoire, avec au moins l'accessibilité d'un groupe par secteur de résidence a été proposée. Pour les équipements sportifs, c'est au moins une structure accessible par discipline.

Un suivi de l'accessibilité

La loi impose aux propriétaires et gestionnaires de faire 3 évaluations de la mise en accessibilité :

- Un an après l'arrêté du Préfet
- A mi-parcours de l'Ad'AP
- A la fin du délai de l'Ad'AP

La Ville choisit de faire un suivi annuel de la mise en accessibilité de son patrimoine et de partager les avancées avec la Commission communale pour l'accessibilité

II. 2015, de multiples actions en faveur de l'inclusion

Axe 1 de la charte : Pour une ville accessible à tous

- Une communication renouvelée

Septembre 2015 : Le plan de stationnement PMR a été simplifié et mis en ligne. Il est imprimable.

<http://www.vivre-a-niort.com/fr/services-publics/handicap/un-service-public-accessible/se-deplacer/index.html>

Novembre 2015 : Un dossier spécial dans le magazine municipal « Niort une ville accessible à tous » ; Regards sur les questions posées à Mme Lefebvre adjointe au maire en charge notamment de l'accessibilité et des personnes en situation de handicap et, l'entretien avec Mme Cecilia San Martin, conseillère municipale en charge de l'accessibilité et des personnes en situation de Handicap (cf. annexe 1).

Décembre 2015 : Interviews par Emmanuel Tournon, de Mme Lefebvre et de Mme Claire Batifoulier, Directrice de Projet Environnement et Handicap à la Ville de Niort, publiés dans une page de La Nouvelle République du 26 Janvier « Handicap et accessibilité » (cf. annexe 2).

- **Un recensement des Ad'Ap du territoire en cours**

Sur le territoire de la Ville de Niort, l'ensemble des propriétaires publics ou privés d'ERP non encore accessibles doivent s'engager dans des Ad'AP. La Commission communale a pour objectif de recenser les ERP accessibles et ceux dont la mise en accessibilité est prévue. Les services municipaux s'organisent aux côtés des services de la CAN et de l'Etat pour établir des listes les plus exhaustives possibles. De nombreux dossiers sont arrivés à la Mairie ou à la Préfecture, ils doivent être instruits par les services compétents.

La commission communale sera informée au fur et à mesure des avancées de ce recensement.

- **Une participation au groupe Accessibilité musées Bernard D'Agesci et Donjon**

Dans ce groupe, les représentants des associations de personnes en situation de handicap côtoient les représentants d'associations humanitaires, de solidarité et d'insertion. Un travail a été mené avec les publics de l'ATI et de l'UDAF sur le thème du Moyen Age, qui ont pu ainsi se familiariser avec les musées et leur contenu et participer à une œuvre collective.

Ce groupe de travail œuvre pour l'obtention du label tourisme handicap pour les musées et a participé à l'introduction des tablettes tactiles dans les 2 sites.

Les services de la Ville de Niort vont prochainement partager avec la direction des Musées leurs objectifs de travail pour l'année afin de trouver des synergies.

- **De nouveaux carrefours à activation sonore des feux**

Sur le territoire de la Ville de Niort, on dénombre 48 carrefours équipés de feux tricolores. En 2014, 17 carrefours étaient équipés du système d'activation sonore que les personnes malvoyantes peuvent activer grâce à une télécommande fournie par la Direction de projet environnement et Handicap de la Ville de Niort.

En 2015, ce sont trois nouveaux feux qui sont équipés de ce dispositif : avenue de Paris (face au fournil), à la chamoiserie, au croisement de la rue de Saint-Symphorien et du boulevard Pasteur.

Axe 2 de la charte : Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap

Handic'apte et FIPHFP

Handic'apte c'est le nom du projet de conventionnement entre la Ville de Niort et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) signé le 17 Février 2015.

La Ville de Niort et le CCAS se sont engagés dans une politique volontariste en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap formalisée par une convention avec le FIPHFP pour 3 ans.

Un premier axe du plan d'action concerne le recrutement de jeunes en situation de handicap (apprentis, contrats emplois d'avenir...) et un 2^{ème} axe tend à favoriser la banalisation du handicap et former les encadrants et les équipes à la gestion quotidienne du handicap.

Après avoir mené des actions de sensibilisation importantes à l'appréhension du handicap (théâtre forum, formation des managers..) précédemment, la Ville de Niort a orienté, en 2015, son action d'une part vers le tutorat des agents en situation de handicap, qu'ils soient apprentis, contrats aidés, agents en reconversion professionnelle et d'autre part, vers des agents en situation de handicap (aménagement des postes de travail).

L'ensemble est financé à hauteur de 355 752 € par le FIPHFP.

Le handicap en milieu professionnel

Un parcours pour les personnes en situation de handicap a été organisé par les employeurs niortais dans le cadre de la semaine pour l'emploi qui leur était dédiée, en lien avec l'institut régional du vivre avec (IRVA). C'est un moment phare dans l'année pour que la sensibilisation au handicap soit nationale et relayée par le plus grand nombre.

La Ville de Niort et le CCAS ont renouvelé pour la cinquième fois, leur participation à la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées du 16 au 20 novembre 2015 en s'associant à l'action « 1 jour, 1 métier en action ».

LE PRINCIPE :

Permettre à un demandeur d'emploi handicapé de passer une journée aux côtés d'un employé, afin de découvrir en situation réelle un métier, un emploi, un secteur d'activité, une entreprise.

Cette journée permet aux employeurs de sensibiliser les salariés au handicap, en ouvrant leurs portes à un demandeur d'emploi handicapé. Elle permet également de balayer les idées reçues sur le handicap.

LES OBJECTIFS:

- Favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi par une meilleure connaissance entre les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés et les employeurs.
- Démystifier la notion de travailleur handicapé et sensibiliser les équipes en interne.
- Valider une orientation ou un projet professionnel.

La prise en compte du handicap dans le périscolaire

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs existe depuis plusieurs années, cette année il a été développé sur le temps périscolaire. Quatre axes de missions :

Sensibilisation des enfants et animation

- Conseil municipal enfants : en mai, le Comité départemental handisport a organisé un après-midi handisport au Grand Feu pour les Conseillers municipaux enfants.
- Centres de loisirs : un adulte handicapé bénévole a intégré l'équipe d'encadrement du centre maternel. Un partenariat a été établi avec le Foyer des Genêts. Les enfants ont participé aux « Rencontres Ressources Handicap » organisées par l'Université de Poitiers et le Centre de Ressources Handicap à Noron le 4 novembre après-midi (100 enfants participants)
- Ecole : participation aux « Rencontres Ressources Handicap » le 4 novembre matin (45 enfants participants ULIS et classe élémentaire de l'école de Proust).

Information et accompagnement des familles dans la prise en charge des enfants

- Centres de loisirs : Mise en place de 22 protocoles d'accueil spécifiques mercredis et vacances avec l'accompagnement d'un animateur référent 33 000 €.
- Accueil périscolaire : sur temps méridien principalement 14 enfants accompagnés individuellement par des AESH (Accompagnateur d'enfant en situation de handicap) 37 000 € dont 13 000 € pris en charge par l'Education Nationale et renfort d'encadrement dans 4 des 8 écoles intégrant une ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) pour 19 000 €.
- Service municipal de l'enseignement : réorganisation des postes de coordination scolaire et périscolaire.

Sensibilisation et formation du personnel d'accueil et d'encadrement

- Formation « L'accueil de l'enfant porteur de handicap à l'école primaire » suivie par 3 coordonnatrices et 5 référents périscolaires.
- Formation « Repérage des agents en situation d'illettrisme » suivie par le chef de service et 2 coordonnatrices ; (un périscolaire et une scolaire)

Partenariat avec les structures d'accueil spécialisé

- Accueil de 2 stagiaires M1 IPHD Niort (Master intégration des personnes handicapées et en difficultés) de l'Université de Poitiers (janvier-février et novembre-décembre 2015) :
1. Amélioration de l'accueil des enfants de ULIS sur les temps périscolaires
2. Suivis statistiques et mise en réseau des données relatives à l'accueil des ESH

- Projet de sensibilisation des équipes d'animation sur la thématique du handicap : étude des besoins par enquête sur novembre/ décembre 2015.
- Participation du chef de service au jury d'oral des stages des M1 et des M2 ; et intervention auprès de ces étudiants pour présenter le dispositif d'accueil des ESH mis en place par la Ville.
- Accueil périscolaire : Mise à disposition d'AESH par la DSDEN en accueil périscolaire maternel et élémentaire ; coordination des besoins et des moyens (2015-16)
- Centre de loisirs :
 - Participation au Comité de pilotage départemental diagnostique de l'accueil des ESH en Accueil Collectif de Mineur (2015) et opérationnel pour créer un pôle Ressources Handicap (2015-16)
 - Soutien supplémentaire de la CAF spécifique passé de 4 000 € à 16 000 €

Le handicap et le sport

Depuis plusieurs années, le développement des activités sportives pour tous est une priorité. La Ville s'appuie sur des partenaires comme les Chamois niortais, le Stade niortais rugby et l'ASN Basket.

L'activité Handiglisse, grâce à l'équipement de la patinoire, est un exemple concret d'action favorisant la mixité des publics. Une douzaine de personnes, encadrées par l'Institut médico-éducatif, le Foyer des Genêts, les Chamois niortais – section foot fauteuil et le Stade niortais rugby – section rugby fauteuil – utilisent actuellement le matériel mis gratuitement à disposition des usagers.

Des étudiants GEA (Gestion des entreprises et des administrations) de l'IUT de Niort ont organisé en partenariat avec l'association Handigolf, une après-midi découverte de la pratique du golf pour les personnes en situation de handicap.

Aménagement et accessibilité

Accessibilité de la tribune d'honneur pour les personnes à mobilité réduite avec construction d'une rampe sur le stade René Gaillard inaugurée le vendredi 27 novembre.

Les personnes à mobilité réduite venant assister aux matchs au Stade René Gaillard étaient jusqu'à présent installés au niveau du stade en bordure de la piste, les tribunes ne possédant pas d'accès et d'emplacement réservé pour permettre leur accueil.

Une première hypothèse de travail avait été étudiée : la création d'une plateforme métallique surélevée installée devant la tribune d'honneur. Ce dispositif n'apportant pas toutes les conditions de satisfaction et de confort (visibilité non satisfaisante, non abrité de la pluie) a été abandonné.

Une seconde hypothèse de travail a été alors imaginée en créant un espace dédié dans la tribune d'honneur desservie par une rampe accessible. Deux conditions devaient alors être remplies :

- maintien du nombre de places à 10 000 pour l'ensemble du stade. En effet, la création d'une zone pouvant accueillir 21 personnes à mobilité réduite a supprimé 88 places assises dans la tribune, il a donc fallu retrouver ce nombre dans l'enceinte du stade. Il a été réinstallé 165 places sur l'ensemble des tribunes du stade.
- dépôt d'un permis de construire avec la construction d'une rampe attenante à la tribune d'honneur : la surface d'emprise de la rampe est de 94 m².

Le Conseil municipal en séance du 29 juin 2015 a délibéré pour autoriser le maire à déposer le permis de construire.

Coût de l'opération :

Cette opération a été réalisée et est en cours de finition (installation des sièges coque complémentaires en cours). Le montant de cette opération s'élève à 129 891,50 € dont 8 598 € (frais d'études et contrôle) et 121 293,50 € (travaux).

Travaux au Moulin du Roc en accompagnement du remplacement des sièges de la grande salle :

Circuit pour non-voyants avec plaques podotactiles, augmentation du nombre de places pour les personnes à mobilité réduite et installation d'une boucle magnétique pour malentendants.

Axe 3 de la charte : Pour une ville accueillante et coopérante

Actualisation de la rubrique Handicap du site internet

Refonte totale de la rubrique Handicap du site Internet de la Ville de Niort réalisée au cours du 1^{er} semestre 2015 ; mise à jour des données, accès facilité aux informations.

<http://www.vivre-a-niort.com/fr/services-publics/handicap/index.html>

Stationnement

Dans le cadre de l'application de la loi du 18 mars 2015, la Ville de Niort rend accessibles gratuitement toutes les places ouvertes au public, notamment celles avec horodateurs, pour les détenteurs de cartes de stationnement pour personnes handicapées.

III. Une CCA active

Des réunions plénières

Il y a eu trois réunions plénières de la commission communale pour l'accessibilité (CCA) pour préparer l'Agenda d'accessibilité programmée.

- Réunion du 28 novembre 2014 dont les objectifs étaient de présenter le nouveau contexte réglementaire lié aux Ad'AP et de présenter le calendrier d'élaboration de l'Ad'AP de la Ville de Niort et recueillir les premières attentes des membres de la CCA.
- Réunion du 23 mars 2015 qui permettait de connaître les usages (difficultés, pratiques, facilités) des personnes en situation de handicap dans l'accès aux ERP à Niort : quels sont les points bloquants ? Quelles sont les principales attentes ?
- Réunion du 07 septembre 2015 pour présenter le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée soumis au Préfet du Département.

Des visites de sites

La Place de la Brèche, située au cœur de la cité, fait l'objet d'une attention particulière, en effet elle n'est pas totalement aux normes d'accessibilité. Le permis de construire est antérieur à la loi de 2005. Elues, services municipaux et associations représentant les personnes en situation de handicap sont allés sur place constater les difficultés. Les aménagements sont en cours.

IV. Perspectives 2016

- Soutien au festival du Polar ; séances de lecture dans le noir les samedi 6 février à 14h et dimanche 7 à 14h15, auditorium de la médiathèque Pierre Moinot.
- Participation au groupe de travail accessibilité du jeu pédagogique sur la guerre 1914-1918 « Le soldat sans mémoire » basé sur des faits historiques locaux, édité dans le cadre de la commémoration du centenaire de la bataille de Verdun (cf. annexe 3).
- Participation à la journée du 28 mai handisport.
- Rencontre avec le CGR pour la mise en place de séances sous titrées pour les sourds et malentendants.
- Mise en place du groupe de travail signalétique.
- Suivi de l'Ad'AP municipal.
- Recensement des Ad'AP sur le territoire, en coordination avec la Communauté d'agglomération du niortais et recherche d'un outil de communication pratique pour les usagers.
- Soutien au projet des étudiantes Master 2 Intégration des personnes handicapées et en difficultés concernant la réalisation d'un site internet « Facile à lire et à comprendre » destiné à faciliter l'accès de tous aux démarches administratives.